

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 octobre 2024

Délibération n°79-2024

Rapporteur : Louis CHOAIN

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024

Publication : 21/10/2024

Votants pour : 27

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-quatre, le seize octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Régis ROUSSEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Pascal SEJOURNE, Hugues CANTEL à Marie-Lyne VAGNER, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Julien LEFEVRE à Louis CHOAIN, Colette GENET à Thierry JOSSE, Claire PITETTE à Ulrich SCHLUMBERGER, François VANFLETEREN à Sébastien LERAT

Absents : Frédérique PARIS, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Justine PIQUOT, Pascal GRIHAULT, Sandrine BOZEC

Date de la convocation : Jeudi 10 octobre 2024

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :**DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR LE BUDGET PRINCIPAL**

Exposé des motifs :

Considérant que le budget primitif est voté par chapitre, la décision modificative est proposée au niveau du chapitre tel que défini par l'article D. 2311-4 du CGCT.

Dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la phase n°2 de l'aménagement du quartier de la gare de Bernay, il a été décidé, conformément à la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 portant orientation des mobilités, que la ville de Bernay exécuterait les travaux de cette phase n°2 (Pôle d'Echange Multimodal) pour le compte de l'Intercom.

À ce titre l'entièreté des dépenses et des recettes consacrées à cette phase doivent être imputées respectivement au chapitre 4581(DI) et 4582 (RI), opération pour compte de tiers.

L'année dernière, certaines dépenses d'investissement ont dû être engagées préalablement aux travaux d'aménagement à proprement parler. Celles-ci ont été imputées, selon le cas, au chapitre 21 ou au chapitre 23. De même une demande d'avance concernant la subvention de la Région Normandie a été imputée au chapitre 13 (RI) lors de l'exercice 2018.

Pour cette raison, et à la demande de la trésorerie, il convient aujourd'hui de procéder à la régularisation comptable de ces flux en ouvrant des crédits budgétaires non prévus lors du Budget Primitif au chapitre 041 « Opérations patrimoniales ». Ce chapitre permet de déplacer les dépenses et les recettes d'investissement réalisées aux chapitres 21 et 23 (DI) et 13 (RI) tels que détaillés en annexe.

A noter que l'ensemble de ces écritures sont d'ordre budgétaire et ne génèrent donc pas de flux financier.

L'assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur l'adoption de la décision modificative n°1 – budget principal de la ville de Bernay.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article D 2311-4 ;
Vu la délibération n°20-2024 portant validation du budget primitif 2024 pour le budget principal de la ville de Bernay ;
Vu la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de création d'un pôle d'échange multimodal à Bernay entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie et la ville de Bernay, ainsi que sa version avenantée en juillet 2024 ;
Vu les instructions budgétaires et comptable M57.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°1 pour le budget principal de la Ville de Bernay, conformément à l'annexe jointe à la délibération.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 17/10/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire



ANNEXE 1

Décision Modificative n°1 - Budget principal :

Section d'investissement - Dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant en €
041	1322	Subventions d'investissements rattachés aux actifs non amortissables	+ 150 000,00
041	458101	Opérations sous mandat - Dépenses	+ 174 753,56
		TOTAL	+ 324 753,56

Section d'investissement - Recettes

Chapitre	Article	Nature	Montant en €
041	458201	Opérations sous mandat - Recettes	+ 150 000,00
041	2115	Terrains bâtis	+ 125 962,28
041	2313	Terrains aménagés autres que voirie	+ 48 791,28
		TOTAL	+ 324 753,56

En détail

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Opérations patrimoniales				
Imputation - Chapitre	Imputation - Compte	Libellé	Montant	Commentaire
041	1322	Avance subvention Pôle Gare P2 - Région	150 000,00 €	Opération d'ordre budgétaire Titre 848 de 2018 encaissé au compte 1322 à transférer au 458201
041	458101	Acquisition maison 1 rue Ordéric Vital	125 962,28 €	Imputation définitive : 458101 Mandat 4309 de 2023 payé au compte 2115 à transférer au 458102
041	458101	Lemblé - Relevés dossier 21065 PEM	960,00 €	Imputation définitive : 458101 Mandat 2558 de 2023 payé au compte 2113 à transférer au 458102
041	458101	Saga - Etude structure mur parking gare	29 184,00 €	Imputation définitive : 458101 Mandat 3574 de 2023 payé au compte 2113 à transférer au 458102
041	458101	Ingetec - Travaux de reconnaissance des réseaux existants et de report topographique	18 647,28 €	Imputation définitive : 458101 Mandat 4310 de 2023 payé au compte 2113 à transférer au 458102
		TOTAL dépenses d'investissement	324 753,56 €	

INVESTISSEMENT				
RECETTES				
Opérations patrimoniales				
Imputation - Chapitre	Imputation - Compte	Libellé	Montant	Commentaire
041	458201	Avance subvention Pôle Gare P2 - Région	150 000,00 €	Imputation définitive : 458201 Titre 848 de 2018 encaissé au compte 1322 à transférer au 458201
041	2115	Acquisition maison 1 rue Ordéric Vital	125 962,28 €	Opération d'ordre budgétaire Mandat 4309 de 2023 payé au compte 2115 à transférer au 458102
041	2313	Lemblé - Relevés dossier 21065 PEM	960,00 €	Opération d'ordre budgétaire Mandat 2558 de 2023 payé au compte 2113 à transférer au 458102
041	2313	Saga - Etude structure mur parking gare	29 184,00 €	Opération d'ordre budgétaire Mandat 3574 de 2023 payé au compte 2113 à transférer au 458102
041	2313	Ingetec - Travaux de reconnaissance des réseaux existants et de report topographique	18 647,28 €	Opération d'ordre budgétaire Mandat 4310 de 2023 payé au compte 2113 à transférer au 458102
		TOTAL recettes d'investissement	324 753,56 €	